

## Le pesticide « Merit » utilisé pour détruire les vers blancs est risqué pour la santé et l'environnement.

La CAP met la population en garde contre l'usage des pesticides chimiques pour contrôler les vers blancs.

Des solutions moins toxiques sont disponibles pour obtenir des pelouses en santé

Montréal, Québec. Le 15 mai 2006 - La Coalition pour les Alternatives aux Pesticides (CAP) met la population en garde contre l'usage des pesticides chimiques pour contrôler les vers blancs sur les pelouses. La publicité diffusée par certaines compagnies d'entretien de pelouse, qui proclame que le « Merit » est la solution miracle pour les infestations de vers blancs, est trompeuse, mais surtout risquée pour la santé humaine et surtout les enfants. Par ailleurs, le simple fait d'annoncer que ce pesticide est « sécuritaire pour les humains » contrevient à la loi et est illégal au Canada.

L'imidacloprid, l'ingrédient actif du Merit, est un composé chloré proche de la nicotine qui affecte le système nerveux. Son usage a été restreint en France à cause des hécatombes provoquées chez les abeilles et il est très toxique pour les vers de terre et les pollinisateurs. Sa décomposition dans l'environnement est lente et très complexe. Par ailleurs, certains produits de dégradation du Merit sont plus toxiques que le produit initial. C'est pourquoi le sol peut devenir plus contaminé à long terme.

L'étiquette du « Merit » mentionne de ne pas planter de végétaux à fins comestibles avant un an suivant l'application d'imidacloprid. Deux saisons de croissance doivent donc être allouées avant la récolte. Cependant, cette protection n'a pas été prévue pour nos enfants qui jouent sur les pelouses traitées avec ce produit chimique. Il est si dangereux et persistant que l'étiquette mentionne qu'il ne peut être utilisé qu'une seule fois dans l'année. Par ailleurs, avec une exposition chronique à ce pesticide, il est notoire que les insectes deviennent résistants en moins de deux ans.

On a rapporté que les ingrédients inertes ou contaminants du Merit peuvent inclure des produits cancérigènes comme la naphthaline et le cristal de silice. Le Département de l'État de New York s'inquiète du fait que l'imidacloprid se retrouve « dans un nombre croissant de tests sur des puits privés ». Ce produit est extrêmement persistant et, même si sa demi-vie est de 730 jours, il a été homologué pour des applications annuelles. Dans les applications agricoles, on observe qu'il s'accumule au cours des années.

Bien que le Code de gestion des pesticides du Québec ne mentionne pas ce nouveau produit chimique qu'est le « Merit », il est clair que la santé humaine est plus importante que les ventes de pesticides ou l'apparence des pelouses. Il faut agir avec prudence avant de répandre des poisons sur nos pelouses. Toutes les municipalités du Québec sont encouragées à aller plus loin que le Code de gestion des pesticides du Québec afin de s'assurer que ce genre de « vente sous pression de pesticides » soit restreinte vis à vis leurs citoyens.

Les infestations récentes de vers blancs, qui affectent des parties plus ou moins grandes de propriétés, ne sont pas causées par les nouvelles réglementations sur les

pesticides. À cette époque de l'année, il n'y a pratiquement aucun traitement (naturel ou chimique) pour empêcher les dégâts causés par les vers blancs ou les animaux qui s'en nourrissent.

Des solutions de rechange sont disponibles pour le contrôle des vers blancs. La première règle est de garder la pelouse dense en semant des espèces adaptées au milieu et d'adopter de bonnes pratiques culturales telles l'arrosage convenable, l'ajustement du pH du sol, la fertilisation, l'aération et une coupe haute afin de décourager les hannetons de pondre. Le fait d'éteindre toutes les lumières extérieures durant la période de ponte est un bon dissuasif également. Le contrôle avec des nématodes (des vers parasites microscopiques) est efficace lorsqu'il est effectué au bon moment et de la bonne façon.

Coalition pour les/for alternatives aux/to pesticides (CAP)  
460, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 937  
Montréal, Québec H3B 1A7  
[www.cap-quebec.com](http://www.cap-quebec.com)

Contactez:

Michel Gaudet, président,  
Tel: (514) 683-5701 ou (514) 795-5701

Edith Smeesters, porte-parole  
Tel: (450) 292-0547 ou (819) 572-7785

Lova Ramanitrarivo, Coalition pour les Alternatives aux Pesticides,  
Tel: (514) 875-5995